



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 18 décembre 2019

n° 214-19 C

Objet : RD - Décisions modificatives de fin d'exercice des budgets de Grand Chambéry

- date de convocation le 12 décembre 2019
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi dix-huit décembre à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Leysse, salle des fêtes, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 67

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Christian Gogny

Pierre Gerard

David Dubonnet - Yvette Fetaz

Catherine Chappuis

Anne Manipoud - Alain Thieffenat

Josette Rémy

Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Nathalie Colin-Cocchi - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska - Bernadette Laclais - Claudette Levrot-Virot - Françoise Marchand - Dominique Mornand - Christian Papegay - Benoît Perrotton - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Dominique Saint-Pierre - Walter Sartori - Alexandra Turnar - Jean-Pierre Beguin - Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Leysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Annick Bonniez

Brigitte Bochaton - Bruno Stellan

Pierre Duperier

Damien Regairaz

Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Denis Callewaert - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillermet

Frédéric Bret - Marc Chauvin - Jean-Michel Picot - Françoise Van Wetter

Dominique Pommat

Philippe Gamen

Michel André

Albert Darvey

Jean-Maurice Venturini

Michel Dyen

Christophe Richel

Hubert Marechal

Bernard Januel

Jean-Marc Léoutre

Louis Caille

Daniel Rochaix

Jérôme Esquevin

Jean-Pierre Coendoz

Lionel Mithieux

- conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Philippe Dubonnet

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 3

de Céline Barniaudy à Michel Dyen - de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Marie-José Dussauge à Christine Dioux

- conseillers excusés : 12

Emmanuelle Andrevon - Jean-Luc Berthalay - François Blanc - Stéphane Bochet - Julien Donzel - Maryse Fabre - Jean-Pierre Fressoz - Mustapha Hamadi - Pierre Hemar - Luc Meunier - Pierre Perez - Marie Perrier

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 18 décembre 2019

délibération n° 214-19 C

objet **RD - Décisions modificatives de fin d'exercice des budgets de Grand Chambéry**

Jean-Marc Léoutre, vice-président chargé des finances, des transferts de charges, de l'organisation des services et du droit des sols, présente les décisions modificatives de fin d'année au titre de l'exercice 2019 selon les éléments détaillés ci-après.

Budget général

Section de fonctionnement

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Libellé	Montant	Chapitre	Libellé	Montant
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		002	RESULTAT FONCTION REPORTE	
012	CHARGES DE PERSONNEL		014	ATTENUATIONS DE CHARGES	
014	ATTENUATION DE PRODUITS	250 000,00	042	OPER ORDRE ENTRE TRANS SECTION	
022	DEPENSES IMPREVUES		70	PRODUITS DES SERVICES	
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		73	IMPOTS ET TAXES	
042	OPERATIONS D'ORDRE/TRANSFERTS ENTRE SECTIONS		74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PART	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION		75	AUT PRODUITS GESTION COURANTES	
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ELUS		76	PRODUITS FINANCIERS	
66	CHARGES FINANCIERES		77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	805 114,00
67	AUTRES CHARGES DE GESTION				
68	PROVISION CONSTITUEE	605 114,00	78	REPRISE SUR PROVISIONS	50 000,00
	TOTAL	855 114,00		TOTAL	855 114,00

Recettes

La somme de 50 000 € inscrite au chapitre 78 permet de comptabiliser la reprise partielle d'une provision constituée dans le cadre du contentieux entourant les certificats d'économies d'énergie.

La somme de 805 114 € inscrite au chapitre 77 permet de régulariser les crédits budgétaires nécessaires pour la comptabilisation des pénalités à facturer à la société ACEM (605 114 €) placée en liquidation judiciaire conformément à la réglementation en vigueur ainsi que diverses régularisations à la demande de la trésorerie (200 000 €).

Dépenses

La somme de 605 114 € inscrite au chapitre 68 permet de régulariser les crédits budgétaires nécessaires pour la comptabilisation de la provision relative aux pénalités facturées à la société ACEM placée en liquidation judiciaire conformément à la réglementation en vigueur.

La somme de 250 000 € inscrite au chapitre 014 permet de comptabiliser le montant des attributions de compensation définitives pour 2019 ainsi que le versement à Grand Lac d'une contribution dans le cadre du pacte financier et fiscal signé en 2017.

Section d'investissement

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Libellé	Montant	Chapitre	Libellé	Montant
001	RESULTATS D'INVESTISSEMENT		001	RESULTATS D'INVESTISSEMENT	
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES		10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	
020	DEPENSES IMPREVUES		021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS		16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	16 256,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		23	IMMOBILISATIONS EN COURS	
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES		26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES	
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS		45	OPERATION POUR COMPTE DE TIERS	
040	OPERATIONS D'ORDRE/TRANSFERTS ENTRE SECTIONS		040	OPERATIONS D'ORDRE/TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	
041	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION		041	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	
PROGRAMMES/OPERATIONS			PROGRAMMES/OPERATIONS		
	204009 - GROS ENTRETIEN PATRIMOINE BATI	61 256,00			
	204020 - SCHEMA GLOBAL AMENAGTS CYCLES	- 45 000,00			
	4581804 - AIDE A LA PIERRE ETAT PROGRAMME 2013	50 000,00			
	4581808 - AIDE A LA PIERRE ETAT PROGRAMME 17-20	- 50 000,00			
	TOTAL	16 256,00		TOTAL	16 256,00

Recettes

Le besoin d'emprunt pour 2019 est ajusté à hauteur de 16 256 € et inscrit au chapitre 16.

Dépenses

Plusieurs recalages de calendrier de réalisation entraînent une modification des crédits inscrits aux programmes dont le détail est repris dans le tableau ci-dessus. Le montant net des différents ajustements s'élève à 16 256 €.

Régie de l'assainissement

Section de fonctionnement

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Libellé	Montant	Chapitre	Libellé	Montant
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	165 000,00	002	RESULTATS DE FONCTIONNEMENT	
012	CHARGES DE PERSONNEL	- 79 000,00	042	OPERATIONS D'ORDRE/TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS		013	ATTENUATION DE CHARGES	
022	DEPENSES IMPREVUES	- 86 000,00	70	PRODUITS DES SERVICES	
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		73	FISCALITE	
042	OPERATIONS D'ORDRE/TRANSFERTS ENTRE SECTIONS		74	SUBVENTIONS	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION		75	PRODUITS DE GESTION COURANTE	
66	CHARGES FINANCIERES		76	PRODUITS FINANCIERS	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	
68	DOTATIONS ET PROVISIONS		78	REPRISE DE PROVISIONS	
	TOTAL	-		TOTAL	-

Recettes

Néant

Dépenses

La somme de 165 000 € inscrite au chapitre 011 permet de comptabiliser le montant 2019 de prise en charge par la régie de l'assainissement de frais de structures facturés annuellement par le budget général, conformément à la réglementation en vigueur.

La somme de 79 000 € est désinscrite du chapitre 012 afin d'être transférée à la régie de l'eau potable pour corriger la prévision budgétaire initiale, surestimée sur la régie de l'assainissement et sous-estimée sur la régie de l'eau.

L'équilibre de la décision modificative est obtenu par une désinscription de 86 000 € au chapitre 022 (dépenses imprévues).

Régie de l'eau potable

Section de fonctionnement

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Libellé	Montant	Chapitre	Libellé	Montant
002	RESULTATS DE FONCTIONNEMENT		002	RESULTATS DE FONCTIONNEMENT	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		042	OPERATIONS D'ORDRE/TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	
012	CHARGES DE PERSONNEL	129 000,00	013	ATTENUATION DE CHARGES	
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS		70	PRODUITS DES SERVICES	
022	DEPENSES IMPREVUES	- 129 000,00	73	FISCALITE	
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		74	SUBVENTIONS	
042	OPERATIONS D'ORDRE/TRANSFERTS ENTRE SECTIONS		75	PRODUITS DE GESTION COURANTE	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION		76	PRODUITS FINANCIERS	
66	CHARGES FINANCIERES		77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		78	REPRISE DE PROVISIONS	
68	DOTATIONS ET PROVISIONS				
	TOTAL	-		TOTAL	-

Recettes

Néant

Dépenses

La somme de 129 000 € prévue au chapitre 012 permet de régulariser le besoin définitif en crédits budgétaires au titre des charges de personnel 2019. 79 000 € sont issus d'un transfert de la régie de l'assainissement et 50 000 € complémentaires permettent de corriger une prévision budgétaire initiale qui s'avère finalement insuffisante.

L'équilibre de la décision modificative est obtenu par une désinscription de 129 000 € au chapitre 022 (dépenses imprévues).

Vu les crédits inscrits aux budgets 2019,

Vu l'avis de la commission des finances du 9 décembre 2019,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve les décisions modificatives telles que présentées ci-dessus,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer tout document à intervenir.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 214-19 C

Objet de l'acte : RD - Décisions modificatives de fin d'exercice des budgets de Grand Chambéry

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 1 - Decisions budgetaires 4 - Décisions modificatives

Date de l'acte : 18 décembre 2019

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20191218-lmc1H22389H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H22389H1

Date de transmission en Préfecture : 20 décembre 2019

Date de réception en Préfecture : 20 décembre 2019

Période d'affichage : du au